ILLE-ET-VILAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°35-2022-197

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Direction Régionale des Finances publiques /

35-2022-08-31-00007 - Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Mme Muriel PETITJEAN, administratrice générale des Finances publiques, aux agents du service de gestion des patrimoines privés (2 pages) Page 3

Direction Régionale des Finances publiques

35-2022-08-31-00007

Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Mme Muriel PETITJEAN, administratrice générale des Finances publiques, aux agents du service de gestion des patrimoines privés

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
Cité administrative
Avenue Janvier
BP 72102 - 35021 RENNES CEDEX 9

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

L'administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du pôle d'évaluation domaniale et du pôle de gestion des patrimoines privés de la Direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 août 2022, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Muriel PETITJEAN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du Pôle d'évaluation domaniale et gestion des patrimoines privés de la Direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

DECIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel PETITJEAN, administratrice générale des Finances publiques adjoint, responsable du Pôle d'évaluation domaniale et gestion des patrimoines privés de la Direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, la délégation qui lui a été conférée par l'arrêté du Préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 31 août 2022 sera exercée par :

Article 1-
Mme Maryline EVE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable du pôle de gestion des patrimoines privés;
Mme Sophie CONAN, inspectrice des Finances publiques au pôle de gestion des patrimoines privés ;
M. Christophe ROUSSEL, contrôleur principal des Finances publiques au pôle de gestion des patrimoines privés ;

Article 2- Le présent arrêté abroge l'arrêté du 01 septembre 2021 se rapportant à cet objet ;

Fait à Rennes, le 31 août 2022

Pour le Préfet d'Ille-et-Vilaine
et par délégation
L'administratrice générale des Finances publiques

Muriel PETITJEAN